




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-138**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233564-AI-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023


**OBJET : PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 - ATTRIBUTIONS DE
SUBVENTIONS 2023**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Stéphane PAOLI ,
Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 - ATTRIBUTIONS
DE SUBVENTIONS 2023- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Contrat de Ville 2015-2022, prorogé en 2023, décline une politique publique articulée autour de quatre piliers que sont le développement des activités économiques et l'emploi, la cohésion sociale (l'éducation, le sport, la culture, la prévention, la santé), le cadre de vie et renouvellement urbain, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Les quartiers aixois concernés par cette politique publique spécifique sont : Encagnane, Corsy, Beisson, Jas de Bouffan, et la Pinette en tant que territoire de veille active.

Une programmation annuelle d'actions menées principalement par le tissu associatif en coordination avec les équipes opérationnelles permet d'abonder ces politiques publiques sur les quartiers prioritaires (QPV) en complémentarité avec les actions financées par le droit commun et des projets structurants.

La participation de la Ville permet ainsi de mobiliser aussi les autres acteurs du contrat de ville et d'amplifier et soutenir le tissu associatif qui développe des actions répondants aux enjeux mis en exergue de manière concertée sur la base de diagnostics partagés de territoire tels que définis dans la note de cadrage 2023.

Ainsi, cette année les partenaires du contrat de ville à savoir la Ville, l'État, le Conseil de Territoire, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les bailleurs, ont examiné 138 projets à l'occasion de cette programmation.

Les quatre conseils citoyens, institués par la loi de programmation pour la Ville de 2014, présents sur les territoires aixois concernés ont également été consultés.

Les populations de ces territoires sont toujours largement impactées par la pandémie, c'est la raison pour laquelle la programmation du contrat de ville 2023 a mis en exergue des priorités telles que : l'inclusion numérique, les actions hors les murs, la réussite éducative, la parentalité, la prévention de l'oisiveté des jeunes, l'appropriation de l'espace public par les habitants, le développement durable, la culture ...

Nous vous proposons de soutenir les premières actions libellées dans le tableau ci-annexé au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville.

Ces propositions ont été validées le 24 janvier 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense totale d'un montant de **59 000 €** sera imputée sur la ligne budgétaire **N°1640** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-138 - PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 -
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

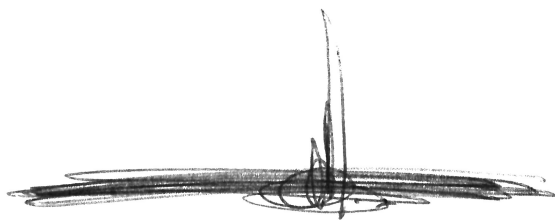
Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Claudie HUBERT Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Direction chef de projet : POLITIQUE DE LA VILLE

Direction gestionnaire : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

N°	NOM	OBJET DE LA SUBVENTION	
			SUBVENTIONS PROPOSEES
			ANNEE 2023
9204	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GRANDE BASTIDE	ACTIONS CITOYENNES BÉNÉVOLES	9 000,00 €
50046	CENTRE INTERNATIONAL DES ART ET CULTURE URBAINES	Accueil et entraînements libres	3 000,00 €
50046	CENTRE INTERNATIONAL DES ART ET CULTURE URBAINES	ANIMATION D'UN POLE DES ARTS ET CULTURE URBAINES	4 000,00 €
64849	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX-NORD	EN ROUTE VERS LA CULTURE	2 000,00 €
64849	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX-NORD	MEDIATION SOCIALE ET ACCES AUX DROITS	2 000,00 €
64849	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX-NORD	EVENEMENTS	2 000,00 €
64849	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX-NORD	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT ELEVES EXCLUS	2 000,00 €
64849	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX-NORD	ACCES AU NUMERIQUE	1 000,00 €
64849	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX-NORD	SOUTIEN À LA PARENTALITÉ & ACCOMP INDIVIDUEL	1 500,00 €
64849	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX-NORD	SOUTIEN EDUCATIF ET PARENTAL COLLEGE ST EUTROPE	1 000,00 €
25106	ATMF	PERMANENCES ET MÉDIATION SOCIALE	3 000,00 €
25106	ATMF	RÉSEAU FEMMES	2 500,00 €
25106	ATMF	REUSSITE EDUCATIVE	3 000,00 €
63551	FCA	INITIATION ET ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE	4 000,00 €
9239	AITE	MJD	2 000,00 €
9239	AITE	ACCUEIL ET ACCES AUX DROITS	8 000,00 €
23118	ASTI	ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	9 000,00 €
TOTAL IMPUTATION BUDGETAIRE CV N° 92824 6574 1460 :			59 000,00 €